

**Certificat de conformité - Concentration d'exposition
Mesure des émissions dans l'air intérieur des peintures en phase aqueuse**

GAD

**31-33 RUE DE MOGADOR
75311 PARIS Cedex 9**



Produit analysé

Nom commercial :	MAT ACRYLIQUE ST LUC
Marque :	ST LUC
Code H :	H11272

N° analyse : **H11272 - 230404 - DA**

H - Date - resp = nomfichier

Méthode de calcul :

Réalisation d'un plan d'expérience, méthode par criblage, comprenant l'analyse de 9 peintures de composition précisément maîtrisée
Analyses réalisées par EUROFINs, accrédité par le DANAK n° 522 EN ISO/CEI ISO 17025:2005 - **PV d'essais n° G10094 à G10102**
Identification et analyse quantitative de toutes les substance présentes, calcul des émissions des substances par interpolation,
Les résultats obtenus ainsi que les méthodes d'analyse et de calcul sont à la disposition des auditeurs sur nos sites de production.

Méthode de tests (Eurofins) :

La méthode d'essais satisfait les exigences des normes ISO 16000-3, ISO 16000-6, ISO 16000-9 et ISO 16000-11
Chaque échantillon est appliqué au rendement demandé, en 1 couche, puis placé immédiatement en chambre d'essais
Chambre en acier inox, 119L, T°23°C, 50%HR, taux de renouvellement d'air de 1/2 volume par heure, facteur de charge : 1m²/m3

Scénario d'émission : Murs & plafond

Pièce de référence

Volume de la pièce	30	m ³
Surface peinte	43,4	m ²
Facteur de charge - L=S/V	1,4	m ² /m ³
Taux renouvellement d'air - n	0,5	h ⁻¹
Débit d'émission spécifique - q=n/L	0,36	m ³ /m ² /h

Caractéristiques du produit :

Rendement préconisé par couche	8	m ² /L
Extrait sec volumique	42	%
Densité	1,6	
Nombre de couches préconisé	2	
CPV - Concentration pigmentaire volumique	86	
Grammage humide déposé [préconisation fabricant]	400	g/m ²
Épaisseur sèche déposée	105	µm
ISO 16000-11 : Grammage humide retenu	229	g/m²
ISO 16000-11 : Épaisseur sèche retenue	60	µm
Classe d'épaisseur selon ISO 16000-11	élevée	

Concentrations d'exposition en COV et polluants volatils résultant de la formulation, à 28 jours.

	Conc µg/m ³	Classe
Formaldéhyde	<10	A+
Acétaldéhyde	<200	A+
Toluène	<300	A+
Tétrachloroéthylène	<250	A+
Xylène	<200	A+
1,2,4-Triméthylbenzène	<1000	A+
1,4-Dichlorobenzène	<60	A+
Éthylbenzène	<750	A+
2-Butoxyéthanol	<1000	A+
Styrène	<250	A+

COV Totaux : <1000 µg/m³
Classement : A+

Préparation des échantillons : selon ISO 16000-11
Épaisseur sèche retenue : 60 µm
Incertitude relative sur chaque analyse : 22% - Incertitude étendue : 45%

Classement retenu* :

A+

* Références réglementaires et normatives :

Norme ISO 16000-11 partie 11 : Dosage de l'émission de cov ... Échantillonnage, conservation des échantillons et préparation d'échantillons pour essai
Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.
Arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils